



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 août 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatorzième session

Points 9, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 71 et 123 de l'ordre du jour

### Rapport du Conseil économique et social

#### Questions de politique macroéconomique

#### Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

#### Développement durable

#### Mondialisation et interdépendance

#### Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

#### Activités opérationnelles de développement

#### Développement social

#### Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

#### Renforcement du système des Nations Unies

## **Lettre datée du 30 juillet 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Groupe des 77 et de la Chine, datée du 22 juillet 2020, sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la dette (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 9, 17, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 71 et 123 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur de la République coopérative du Guyana  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,  
Président du Groupe des 77  
(Signé) Neil Pierre



## **Annexe à la lettre datée du 30 juillet 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Déclaration du Groupe des 77 et de la Chine sur la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la dette**

**New York, le 22 juillet 2020**

1. Le Groupe des 77 et de la Chine est vivement préoccupé par le fait que la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a bouleversé des vies, compromis des moyens d'existence et des économies et mis à rude épreuve les systèmes de santé partout dans le monde. Les plus vulnérables d'entre nous l'ont ressenti de manière particulièrement forte. La pandémie de COVID-19 s'est révélée être la situation d'urgence sanitaire publique la plus grave à l'échelle mondiale depuis des décennies, entraînant la plus sérieuse crise économique depuis la Grande Dépression de 1930, ce qui pourrait réduire à néant les progrès enregistrés en matière de développement au cours des dernières décennies et exacerber les inégalités et les vulnérabilités existantes. Le Groupe note également avec inquiétude que la récession économique consécutive à la pandémie se prolongera de toute évidence au-delà de 2020 dans de nombreux pays en développement.

2. Le Groupe souligne que les effets socioéconomiques néfastes de la pandémie de COVID-19 posent des difficultés croissantes et imprévues à tous les pays en développement, notamment aux plus vulnérables d'entre eux et à ceux qui se heurtent à des problèmes particuliers, et accentue les faiblesses structurelles de ces pays constatées au niveau international. L'association de l'inadéquation des infrastructures de santé publique et des infrastructures médicales, de l'insuffisance de filets de protection sociale, de la forte progression de l'emploi informel et des inégalités économiques, du lourd fardeau de la dette, de la baisse des recettes fiscales, des sorties de capitaux et de l'accès inadapté et insuffisant aux marchés des capitaux, restreint la marge de manœuvre budgétaire dont de nombreux pays en développement doivent disposer pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et parvenir à un développement durable.

3. Le Groupe souligne que les prix et la demande de produits de base, dont une majorité est produite par les pays en développement aux fins d'exportation, ont chuté de manière vertigineuse et que le secteur des services, dont de nombreux pays en développement sont fortement tributaires, s'effondre. En outre, la diminution des envois de fonds, la baisse des recettes dans les secteurs des voyages et du tourisme, l'augmentation de la dette, une capacité d'endettement faible, la hausse des coûts d'emprunt, la dévaluation et les sorties de capitaux ont empêché les pays en développement de conserver des réserves en devises suffisantes, qui sont un moyen essentiel d'atténuer les effets des vulnérabilités financières et des chocs extérieurs.

4. Le Groupe note avec une vive inquiétude qu'en 2020, compte tenu de la COVID-19, la plupart des pays en développement devraient accuser un manque à gagner de près de 800 milliards de dollars en ce qui concerne les recettes d'exportation, observer une contraction du secteur touristique de 20 à 30 %, ce qui pourrait entraîner une chute de 16 % du produit intérieur brut (PIB). Dans le même temps, le montant total des paiements attendus au titre de la dette souveraine s'élève à 1 620 milliards de dollars en 2020 et à 1 080 milliards de dollars en 2021, dont un montant de 562 milliards de dollars dû par les gouvernements de pays à faible revenu ou de pays à revenu intermédiaire. Or, fin 2018, la dette totale des pays en développement représentait déjà 193 % de leur PIB combiné, comme l'a indiqué la CNUCED. Nous sommes également préoccupés par la pression à la baisse,

de -5 à -15 %, sur l'investissement étranger direct consécutive à la diminution de l'aide publique au développement, qui a baissé de 4,3 % en 2018.

5. Le Groupe est profondément préoccupé par l'impact des niveaux élevés de la dette que doivent supporter de nombreux pays en développement, les pays les plus vulnérables et les pays qui se heurtent à des problèmes particuliers. De tels niveaux ne pourront se maintenir, ce qui risque de fortement amoindrir la capacité de ces pays de résister à l'impact du choc provoqué par la COVID-19 et d'investir dans la mise en œuvre du Programme 2030. C'est pourquoi le Groupe encourage la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), les banques multilatérales et régionales de développement, les créanciers bilatéraux et les autres créanciers commerciaux et privés, à alléger la dette, sans délai et de manière sensible, et à prendre d'autres mesures de soutien au profit des pays en développement, afin que ceux-ci puissent disposer de la marge de manœuvre budgétaire et des liquidités requises et gérer plus facilement la crise en cours, provoquée par la pandémie de COVID-19, tout en réalisant un développement durable. En outre, le Groupe invite instamment les pays donateurs à tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement et à redoubler d'efforts en vue de faire ce qui a été convenu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

6. Le Groupe prend note des mesures annoncées jusque-là par le FMI, la Banque mondiale et le Groupe des Vingt et salue notamment l'initiative du FMI et de la Banque mondiale visant la suspension des paiements au titre du service de la dette bilatérale dus pour 2020 par les pays les plus pauvres dans le cadre de l'Association internationale de développement. Il encourage également le FMI à faciliter l'accès à ses instruments de prêt d'urgence, à intensifier l'appui technique et à accroître sa capacité totale de prêt afin de donner suite aux demandes de financement d'urgence qu'un nombre croissant de pays formulent en vue de sauver des vies, de soutenir l'activité économique, de protéger les emplois et les revenus et de désamorcer les problèmes de liquidités. Le Groupe souligne qu'il importe que les créanciers privés s'associent à l'initiative annoncée par le FMI et la Banque mondiale visant la suspension de la dette afin que des sources officielles d'allègement de la dette ne soient pas utilisées pour rembourser la dette du secteur privé.

7. Le Groupe souligne qu'un moratoire sur les paiements dus au titre du service de la dette doit couvrir une période suffisamment longue pour offrir à tous les pays en développement demandant un délai de grâce un répit immédiat et aider les pays ayant encore accès aux marchés. Il estime qu'en plus de la réponse immédiate à la crise, des mesures adéquates, notamment un allègement ciblé de la dette publique, privée, bilatérale et multilatérale, doivent être prises pour tenir compte des risques de vulnérabilité de la dette dans les pays en développement, l'impact de la COVID-19 ayant ajouté aux niveaux d'endettement déjà élevés, au coût croissant de la dette et à la multiplication des besoins de financement non satisfaits concernant la réalisation des objectifs de développement durable qui existaient avant la pandémie. Il est également d'avis qu'il faut recenser les instruments financiers novateurs, tels que les mécanismes d'échange de créances, qui offrent des solutions globales et à long terme en vue d'assurer la soutenabilité de la dette.

8. Le Groupe estime qu'il est nécessaire de parvenir à un consensus mondial pour ce qui est de régler les problèmes d'endettement des pays en développement. À cet égard, il souligne que le système des Nations Unies offre un cadre propice à un dialogue informel et inclusif, en particulier le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, en demandant à la communauté internationale de renforcer la résilience des pays en développement et leur capacité d'assurer la soutenabilité de la dette et de réaliser le développement durable dans ses

trois dimensions, les aspects techniques de la question étant examinés par les entités spécialisées concernées, tels le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et les banques multilatérales et régionales de développement.

9. Le Groupe estime que l'allègement de la dette et les mesures de soutien ou les moyens de financement additionnels proposés aux pays en développement ne devraient avoir aucun caractère conditionnel ni être assortis d'ensembles de réformes des politiques économiques imposant, par exemple, des mesures d'austérité, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

10. Le Groupe félicite le Secrétaire général d'avoir publié la note de synthèse sur la dette et la COVID-19 et souscrit à l'appel qui y est lancé aux institutions financières internationales, aux banques multilatérales de développement et au système des Nations Unies en faveur d'un allègement de la dette qui ne dépende pas du niveau de revenu mais de la vulnérabilité. Il prend note de l'invitation à développer une initiative mondiale pour l'allègement de la dette en vue de promouvoir une solution globale et à long terme au problème de la dette ainsi que le financement du développement durable.

11. Le Groupe félicite les partenaires donateurs et les institutions qui ont pris des mesures particulières pour aider les pays en développement et coopérer généreusement avec ces pays dans le cadre des efforts que ceux-ci déploient pour lutter contre la pandémie. Il invite ceux qui ne l'ont pas encore fait, notamment les créanciers commerciaux et privés, à prendre d'urgence des mesures en ce sens.

12. Le Groupe partage l'avis du Secrétaire général de l'ONU selon lequel l'unité et la coopération doivent l'emporter afin que la communauté internationale puisse collaborer dans la solidarité pour éliminer ce virus et ses conséquences socioéconomiques dévastatrices.

13. Le Groupe souligne que les difficultés actuelles posées par la pandémie de COVID-19 ne peuvent être résolues par des solutions nationales isolées et sait bien que le système des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, joue un rôle de premier plan à cet égard. Nos problèmes communs exigent des solutions globales, inclusives et coordonnées, élaborées avec la pleine participation de la communauté internationale et des parties prenantes concernées. Dans le cadre de notre riposte collective face à la pandémie, il faut d'urgence laisser de côté toutes les idéologies et exclusions politiques.

14. Le Groupe demande à tous les membres de la communauté internationale de développer la solidarité internationale, d'intensifier les efforts communs et de resserrer la coopération multilatérale et le partenariat avec tous les pays en développement, notamment en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique, afin de combattre et d'enrayer une maladie qui est notre ennemi commun et de montrer que nous sommes en mesure de collaborer dans un esprit de solidarité.

---